

## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,  
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,  
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 11 avril 2012

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur  
de la Société AREVA MINES  
1 avenue du Brugeaud  
87250 BESSINES SUR GARTEMPE

**Objet : AREVA MINES  
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Montulat » à Saint Sornin Leulac**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Montulat » à Saint Sornin Leulac (87) 7 novembre 2011
Situation administrative :	Mine à ciel ouvert – 1979 à 1983 – 285 479 kg d'uranium Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : communes et AREVA Mines Arrêté préfectoral du 14/06/1996 arrêt définitif des travaux Arrêté préfectoral du 20/07/1999 suppression des contrôles
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Haute-Vienne de 2004 - Arrêté préfectoral du 14 juin 1996

'ancien site minier « Montulat » se localise sur différentes parcelles appartenant à AREVA Mines et à des tiers. Sont encore visibles sur le terrain les installations suivantes :

- mine à ciel ouvert en eau,
- bâtiment structure métallique,
- transformateur électrique,
- la route d'accès à la mine et à la verse,
- clôture (partielle).

La mise en sécurité du site est partielle : la clôture en partie Est du site est en très mauvais état, voir absente et ne permet plus d'assurer son rôle d'interdiction d'accès au site.



*État de la clôture en partie Nord Ouest*

La mine à ciel ouvert en eau est utilisée comme fosse à plongée par le Club de Plongée de Limoges. Le chemin d'accès à la mine comporte au niveau du bâtiment existant et une plate forme a été aménagée pour les secours héliportés.

L'accès au site se fait par une barrière cadenassée avec panneaux d'interdiction d'accès. Les clôtures avoisinants le portail d'accès sont détériorées.



*Accès principal du site*

Les débits de dose mesurés sur le site varient de 0,25 microSievert/heure (soit le bruit de fond naturel environnant) à 0,5 microSievert/heure au niveau de la route d'accès à la verse. La verse est difficilement accessible compte tenu de la végétation dense et épineuse.

L'exploitant prendra toutes les mesures nécessaires en proposant un plan d'actions (réponse sous 1 mois) et de travaux de mise en sécurité du site (notamment par mise en place d'une clôture ne permettant pas un accès aisé au site) vis-à-vis des risques d'effondrement et de chute sur ce site (**Ecart 1**).